

Entre-Nous

La lettre d'informations de GrandLyon Habitat

GRANDLYON
HABITAT

Mars 2026

n°267

Fermeture du chauffage : c'est le printemps !

Le printemps est là : le beau temps commence à arriver et les températures deviennent plus douces...

En fonction des conditions météorologiques, **le chauffage collectif sera donc mis à l'arrêt progressivement à partir du 15 avril 2025 et jusqu'au début du mois de mai.**



Le saviez-vous ?

Chaque année, les dates de remise en service et de coupure du chauffage sont définies pour : maintenir un bon niveau de confort pour les locataires (en fonction des prévisions météorologiques), limiter les consommations d'énergie et maîtriser au mieux l'évolution des dépenses (charges locatives).

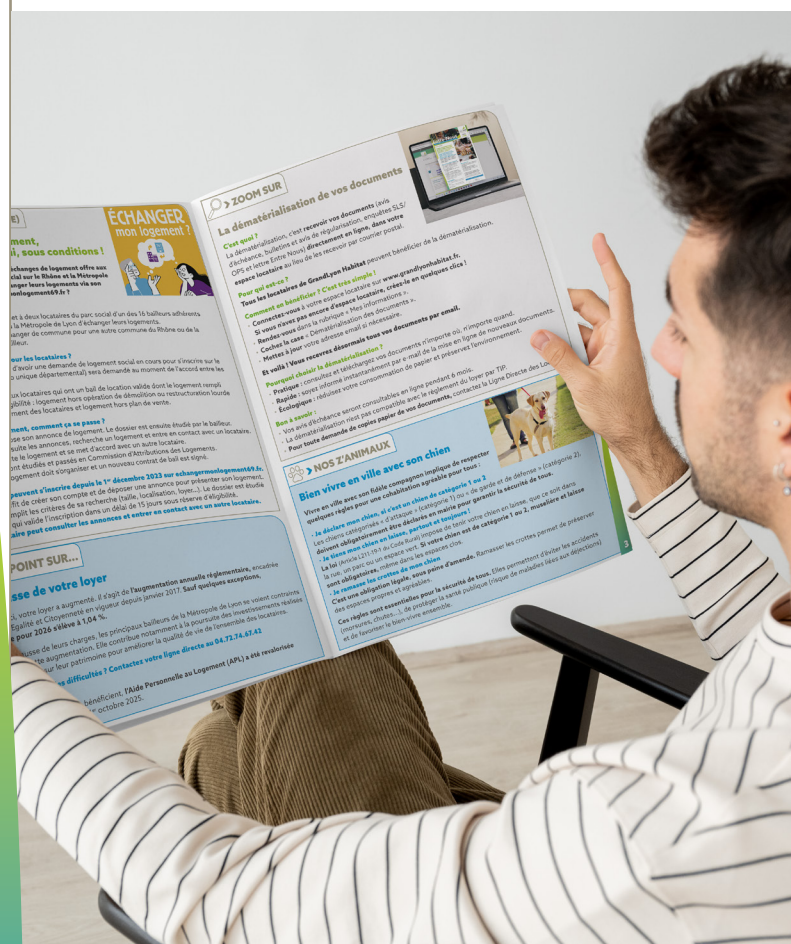
La lettre « Entre-Nous » devient bimestrielle en 2026

À partir de 2026, votre lettre d'information « Entre-Nous » change de rythme. **Elle devient bimestrielle et paraîtra 6 fois par an.**

« Entre-Nous » continuera de vous informer sur les sujets essentiels qui concernent votre logement et votre quotidien : charges, chauffage, travaux, services, informations pratiques...

Pour l'année 2026, les prochains numéros seront diffusés en mai, juin, septembre et novembre.

La suite de L'Actu en page 2





➤ L'ACTU (LA SUITE)

Nouveau ! Payez votre loyer par virement bancaire

Facilitez le paiement de votre loyer grâce à la nouvelle fonctionnalité de paiement par virement ! En quelques clics, directement accessible depuis votre espace locataire vous pouvez payer votre loyer.



Un paiement simple et sécurisé

Grâce à cette nouvelle option, régler votre loyer devient encore plus **rapide et sans contrainte**. Finies les longues saisies de coordonnées bancaires et les risques d'erreur ! Vos données sont protégées grâce à une interface sécurisée.

Comment ça fonctionne ?

1. Connectez-vous à votre espace locataire.
2. Cliquez sur le bouton « **Payer par virement** ».
3. Vous serez automatiquement redirigé vers une plateforme sécurisée en lien avec votre banque.

Votre transaction est ainsi effectuée en toute sécurité, sans risque de mauvaise identification lors du virement !

Une gestion plus flexible de vos paiements

Ce service supplémentaire vous permet de choisir le mode de règlement qui vous convient le mieux, en toute simplicité.



➤ LE POINT SUR...

La revalorisation des provisions de charges de 2026



Les provisions de charges de votre logement sont revalorisées au mois de mars. Cette revalorisation est nécessaire pour tenir compte de la **variation des coûts**, à la hausse ou à la baisse, **des charges locatives**.

Le montant de la revalorisation sera visible sur votre avis d'échéance du mois de mars. En cas de difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter la ligne directe des locataires au 04.72.74.67.42.

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous proposer des solutions adaptées à votre situation.



Rénovation de la résidence Marcel Rivière à Lyon 4^e

Des travaux sont en cours dans les 52 logements de la résidence Marcel Rivière, située au 16 et 16B rue Dumont d'Urville à Lyon 4^e. Construite en 1989, la résidence bénéficie aujourd'hui de travaux de rénovation pour améliorer le confort des habitants, été comme hiver, et moderniser les bâtiments.

Quels travaux sont réalisés ?

- Remplacement des fenêtres,
- Remplacement des garde-corps,
- Remplacement des verrières du dernier étage,
- Isolation des combles et réfection de l'étanchéité des toitures,
- Nouvel éclairage dans les parties communes,
- Mise en sécurité électrique dans une partie des logements.

Combien de temps vont durer les travaux ?

Le chantier a débuté en **septembre 2025**.

La fin des travaux est prévue au **2^e trimestre 2026**.

Ce que cela va changer au quotidien

- **Moins de chaleur en été** surtout pour les logements exposés à l'ouest grâce aux nouveaux volets dans les salons et les cuisines,
- **Moins de froid en hiver** grâce à une meilleure isolation et aux nouvelles menuiseries,
- **Moins de bruit** avec des fenêtres plus performantes,
- Des logements plus économes en énergie.



DEVENIR PROPRIÉTAIRE

C'EST POSSIBLE

- ✓ Logements **neufs** ou **existants**
- ✓ **Accession à prix maîtrisé** ou achat en **Bail Réel et Solidaire (BRS)**
- ✓ Accompagnement **personnalisé** à chaque étape

Acheter avec GrandLyon Habitat, ça change tout.

Découvrez nos opportunités
sur grandlyonhabitat.fr



**SCANNEZ
LE QR CODE**



► ZOOM SUR



Les punaises de lit : agir vite, agir ensemble !

Les punaises de lit peuvent s'installer dans tous les logements, même très propres. Pour les éliminer efficacement, nous devons agir ensemble.

Comment les reconnaître et repérer leur présence ?

- Les punaises de lit sont plates, brunes et de la taille d'un grain de riz.
- Elles se cachent près du lit et sortent la nuit.
- De petites taches noires apparaissent sur le matelas ou le sommier.

Que faire en cas de doute ?

Contactez rapidement votre Ligne Directe au 04 72 74 67 42.

Quels sont les premiers gestes ?

- Aspirez soigneusement les matelas et sommiers. Puis, jetez le sac d'aspirateur dans un sac fermé immédiatement après.
- N'achetez pas de produits insecticides : ils sont inefficaces et peuvent être dangereux.
- Ne changez pas de lieu de couchage.

Ce que GrandLyon Habitat propose :

- Un diagnostic gratuit.
- Un traitement complet financé à 100%.
- Un accompagnement pour les plus fragiles.



► PAROLES DE LOCATAIRES

Sinistre : que faire et qui contacter ?

“ J’ai eu un dégât des eaux dans mon appartement. Je ne sais pas par quoi commencer ni qui prévenir. Que dois-je faire en priorité ? ”

- Karim, locataire à Bron



En cas de sinistre (dégât des eaux, incendie, dommage électrique...), il est important d'agir rapidement.

Dans les 5 jours ouvrés suivant l'incident, vous devez :

- déclarer le sinistre à votre assurance habitation, même si vous n'êtes pas responsable,
- prévenir GrandLyon Habitat dans le même délai.

Pour un dégât des eaux, pensez aussi à remplir un constat amiable et à en transmettre une copie à votre assurance et à GrandLyon Habitat.

Pour vous accompagner, votre agence de proximité dispose d'un référent sinistre.

Vous pouvez le contacter via la ligne directe des locataires au 04 72 74 67 42.

Il est là pour vous guider à chaque étape de la procédure de prise en charge et de gestion du sinistre.